

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune de Chauffondons-sur-Layon, s'est réuni à la salle communale, sous la Présidence de Monsieur Yves BERLAND,

Date de convocation du CCAS 08/04/2021

Nombre de Conseillers en exercice13

Nombre de Conseillers présents 11

PRESENTS : M BERLAND, Mme CHAUVIGNÉ, M.PICHERIT Daniel, Mme CHIRON M.BOISNIER Jérôme, Mme KIRKOR, Mme ROCHARD membres élus ;
M.GASTÉ, M.ROBERT, Mme TARDIVON, Mme THIERRY, Mme GODIN, membres désignés,

ABSENTES EXCUSEES : Mme JURET donne pouvoir à M.ROBERT, Mme KIRKOR



Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

N'ayant pas de remarques particulières, le compte-rendu de la séance du 05 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

DEL 6/2021 - Budget CCAS - Approbation du compte de gestion 2020 du Receveur

Monsieur BERLAND explique aux membres du conseil d'administration que le compte de gestion retrace toutes les opérations de l'exercice N-1.

Monsieur Berland cède la parole à Mme CHAUVIGNÉ qui présente le compte de gestion.

Après s'être assuré que le receveur ait pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1/ statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3/ statuant sur l'ensemble des valeurs inactives,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget du CCAS dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DEL 7/2021 - Budget CCAS - Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Président donne la parole à MME CHAUVIGNÉ qui présente au Conseil d'Administration les résultats de l'exercice 2020 pour le budget du CCAS tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement. Les résultats de clôture de 2020 concernant le budget CCAS de la commune se répartissent de la façon suivante :

I - Budget CCAS	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de 2020
Investissement	0		0	0	0	0
Fonctionnement	1 326.89	0	3 170.29	3 648.22	477.93	1 804.82
Total Général	1 326.89	0	3 170.29	3 648.22	477.93	1 804.82

Monsieur le Président se retire de la salle pour le vote. Madame CHAUVIGNÉ soumet le compte administratif 2020 du budget CCAS au vote du Conseil.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget du CCAS.

DEL 8/2021 - Budget CCAS - Affectation du résultat 2020

Le compte administratif de l'année 2020 fait apparaître les résultats suivants :

- Section d'investissement : 0 €
- Section de fonctionnement : 1 804.82 €

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- - **DECIDE** de l'affectation du résultat de la manière suivante :
 - Section de fonctionnement - article 002 - Excédent antérieur reporté : 1 804.82 €

DEL 9/2021 - Budget CCAS - Vote du budget primitif 2021

Madame CHAUVIGNÉ présente le budget primitif aux membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la section de fonctionnement du budget primitif 2021 du CCAS équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **6 095.00€**
- **ADOpte** la section d'investissement, du budget primitif 2021 du CCAS équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de **500 €**.

Questions diverses :

Monsieur ROBERT demande si durant le mois où est organisé le repas des aînés, le CCAS pourrait proposer une animation dans le cadre de la semaine bleue. Il suggère éventuellement une action en lien avec la bibliothèque. Mme TARDIVON répond que cela est tout à fait possible sans pour autant que le CCAS intervienne.

Transport d'utilité social :

Monsieur Berland revient sur ce point et confirme que ce service fonctionne relativement bien. Il rappelle que le transport, pour les bénéficiaires souhaitant se rendre dans les lieux de vaccination, est pris en charge par le CCAS. Les collaborateurs sont quant à eux indemnisés.

Le repas des aînés :

Concernant le repas des aînés, Monsieur BERLAND demande aux membres du CCAS, comment celui-ci pourrait se dérouler tout en sachant qu'à l'heure actuelle il est difficile d'anticiper ce moment convivial.

Mme GODIN évoque en effet la nécessité de retrouver du lien social pour les aînés.

Monsieur BERLAND précise que si le repas a lieu, le nombre de convives sera probablement plus élevé qu'habituellement.

M.GASTÉ souligne qu'à l'heure actuelle, les traiteurs ne s'engagent pas.

D'un commun accord la décision sera prise en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et qu'en l'absence de repas, les colis de fin d'année seront distribués comme l'année précédente.

Fin de la séance à 19 :00